

BUT DE LA POLITIQUE

Cette politique vise à encadrer la planification et la mise en œuvre des activités thématiques à l'école, en assurant une approche équitable, inclusive et cohérente qui reflète les valeurs de respect, de diversité et d'appartenance à la communauté francophone en milieu minoritaire. Elle établit un cadre garantissant que chaque thématique reconnue bénéficie d'un traitement équivalent en termes de durée, de ressources et de visibilité.

ENCADREMENTS LÉGAUX

- Charte canadienne des droits et libertés
- Loi canadienne sur les droits de la personne
- Loi sur l'éducation du Nunavut

DÉFINITIONS

1. **Membre du personnel scolaire** : le personnel éducatif, les membres de la direction, le personnel du service de garde, le personnel de soutien et toute autre personne évoluant au sein de l'école ou du service de garde.
2. **Membres de la communauté scolaire** : Toutes les personnes qui participent à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire, incluant les élèves, le personnel enseignant, le personnel administratif et de soutien, la direction, les parents ou tuteurs, ainsi que les partenaires et intervenants externes qui contribuent à l'éducation et au bien-être des élèves.
3. **Activité thématique** : toute activité éducative ou culturelle organisée dans le cadre scolaire autour d'une thématique culturelle, sociale ou identitaire reconnue, visant à sensibiliser les élèves aux valeurs d'inclusion, de diversité et de respect.
4. **Drapeaux thématiques** : Symbole officiel associé à une thématique reconnue, dont la levée constitue un geste de reconnaissance et de visibilité. Drapeaux représentant des causes sociales, culturelles, identitaires ou communautaires.
5. **Comité de coordination** : comité représentatif chargé de la planification, de la coordination et de l'évaluation des activités thématiques.

PORTÉE

Cette politique s'applique à toutes les activités thématiques, culturelles, sociales ou identitaires inscrites au calendrier annuel de l'établissement. Les thématiques admissibles sont celles qui répondent aux critères suivants :

- a) reconnaissance officielle au niveau territorial, national ou international;
- b) lien démontré avec les valeurs d'inclusion, de respect et de diversité;
- c) pertinence pédagogique en lien avec le curriculum scolaire;
- d) cohérence avec la mission de la CSFN.

Le tableau des activités sera présenté dans la directive administrative DA_PEMA-202 et en annexe.

Toute thématique doit être évaluée, par un comité de coordination, selon des critères de pertinence pédagogique, d'âge approprié, de respect des droits parentaux et du contexte culturel local.

PRINCIPES DIRECTEURS

Équité : Chaque thématique bénéficie d'un traitement équitable en termes de durée, de ressources financières et humaines, et de visibilité. Cette équité est assurée par une planification annuelle du comité de coordination et les paramètres seront énoncés dans la directive administrative.

Inclusion : Les activités visent à inclure tous les membres de la communauté scolaire, sans discrimination, et doivent avoir une portée éducative et culturelle sans promotion de convictions personnelles ou partisans.

Respect : Les thématiques sont abordées avec respect et en collaboration avec les groupes concernés.

Visée éducative : Les activités ont une visée éducative et en lien avec le curriculum scolaire.

Caractère francophone : Toutes les activités doivent se dérouler en lien avec la mission de la Commission scolaire francophone du Nunavut.

Contexte inuit : Les activités thématiques doivent reconnaître, si possible-le caractère fondamental de la culture, de la langue et des savoirs inuit-

Loyauté : Dans le cadre professionnel et conformément au code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, les employés doivent s'acquitter de leurs responsabilités au meilleur de leurs capacités sans égard à leurs convictions personnelles ou politiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Engagement du personnel

Le personnel scolaire participe activement aux activités thématiques dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles. Cette participation peut prendre diverses formes : animation, accompagnement des élèves ou soutien logistique.

Participation des élèves

Les activités thématiques font partie intégrante du programme éducatif de l'école. Elles sont conçues pour promouvoir l'inclusion et le respect des différences. Tous les élèves sont encouragés à y participer.

La mise en œuvre des activités thématiques doit respecter le droit des parents d'être informés à l'avance, de poser des questions et de demander des accommodements raisonnables lorsque requis.

Un parent pourrait demander une exemption de participation en s'adressant à la CSFN. Les modalités sont décrites dans la directive administrative. Lorsqu'une exemption est demandée, une activité alternative portant sur l'ouverture et l'acceptation des différences sera offerte à l'école.

Les parents qui préfèrent garder leur enfant à la maison durant l'activité peuvent le faire en informant l'école à l'avance.

Drapeau thématique

La levée de drapeau constitue un geste symbolique fort de reconnaissance et de visibilité pour les thématiques célébrées à l'école. Afin d'assurer un traitement équitable entre toutes les thématiques reconnues, les principes suivants s'appliquent :

Principe d'équité symbolique

Toute thématique inscrite au calendrier annuel des activités et disposant d'un drapeau ou symbole officiel reconnu peut faire l'objet d'une levée de drapeau à l'école. Aucune thématique ne peut bénéficier d'une visibilité symbolique supérieure aux autres en ce qui concerne la durée d'affichage ou l'emplacement du drapeau.

Le drapeau représentant l'activité pourra être hissé sur le 3e mat devant l'école pour la durée de l'activité. (Journée, semaine ou mois). Lorsqu'il n'y a pas de drapeau thématique ou qu'il n'y a pas d'activité, c'est le drapeau franco-nunavummiut qui devra flotter sur le 3e mât.

Durée d'affichage

La durée d'affichage du drapeau correspond à la période officielle de l'activité telle que définie au calendrier annuel (journée, semaine ou mois selon la reconnaissance officielle de la thématique). La directive administrative précise les dates et durées applicables.

Emplacement

Un emplacement désigné, visible et accessible, est réservé aux drapeaux thématiques. Cet emplacement est le même pour toutes les thématiques afin d'assurer une visibilité équivalente.

Cérémonie de levée

La cérémonie de levée de drapeau thématique est similaire (durée, participants, format) pour toutes les activités thématiques.

Drapeaux permanents

Les drapeaux institutionnels permanents (drapeau du Canada, du Nunavut, Franco-Nunavummiut et, le cas échéant, drapeau inuit) demeurent en place en tout temps conformément aux protocoles officiels. Le drapeau thématique remplace, de façon provisoire, le drapeau Franco-Nunavummiut.

MISE EN ŒUVRE

Les modalités de mise en œuvre de cette politique sont définies dans une directive administrative distincte.

ENTRÉE EN VIGEUR

La présente politique sera en vigueur dès son adoption. Elle sera disponible sur le site internet de la Commission scolaire (www.csfn.ca).

RÉFÉRENCES

Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique du Nunavut : *Article 1.5 : Valeurs et principes directeurs*;

Code d'éthique de la commission scolaire francophone du Nunavut;

Inuglugijaittuq : Les fondements de l'inclusion scolaire;

Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) : Le cadre d'éducation pour le curriculum du Nunavut ;

CONTACT

Directeur·rice général·e

Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN)

203-507 Terrasse Astro Hill.,

Iqaluit (Nunavut) X0A 2H0

ANNEXE
(mise à jour 6 juin 2026)

THÉMATIQUES OFFICIELLEMENT RECONNUES PAR LA CSFN

La présente annexe établit la liste des thématiques officiellement reconnues par le Conseil des commissaires de la CSFN. Cette liste est révisée annuellement par le comité de coordination des activités thématiques et toute modification doit être approuvée par le Conseil des commissaires.

1. IDENTITÉ FRANCOPHONE ET LINGUISTIQUE

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Mois de la Francophonie	Mars	Nationale
Journée internationale de la Francophonie	20 mars	Internationale
Journée internationale de la langue maternelle	21 février	Internationale (UNESCO)
Journée des Franco-Nunavummiut	À déterminer	Territoriale (CSFN)
Fête de la Saint-Jean Baptiste	24 juin	Nationale

2. CULTURES AUTOCHTONES ET NORDIQUES

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Mois de l'Inuktitut	Février	Territoriale
Journée nationale des peuples autochtones	21 juin	Nationale
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	30 septembre	Nationale
Jour du Nunavut	9 juillet	Territoriale
Semaine de l'Inuit Qaujimajatuqangit	À déterminer	Territoriale (CSFN)

3. DIVERSITÉ, INCLUSION ET DROITS DE LA PERSONNE

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Mois de l'histoire des Noirs	Février	Nationale
Mois de la Fierté (LGBTQ+)	Juin	Nationale
Journée internationale des droits des femmes	8 mars	Internationale
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale	21 mars	Internationale
Journée internationale contre	17 Mai	Nationale

l'homophobie, la transphobie et la biphobie		
Journée mondiale de la diversité culturelle	21 mai	Internationale (UNESCO)
Journée internationale des personnes handicapées	3 décembre	Internationale
Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes	6 décembre	National
Journée du chandail rose (contre l'intimidation)	Dernier mercredi de février	Nationale
Journée nationale de l'enfant	20 novembre	Nationale
Mois du patrimoine asiatique	Mai	Nationale
Mois de l'histoire des femmes	Octobre	Nationale

4. PATRIMOINE CANADIEN ET CITOYENNETÉ

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Jour du Souvenir	11 novembre	Nationale
Journée du drapeau national du Canada	15 février	Nationale
Journée du multiculturalisme canadien	27 juin	Nationale
Journée des droits de la personne	10 décembre	Internationale

5. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Jour de la Terre	22 avril	Internationale
Journée mondiale des océans	8 juin	Internationale
Journée mondiale de l'eau	22 mars	Internationale
Journée internationale des ours polaires	27 février	Internationale
Journée nationale des produits de chasse au phoque	20 mai	National

6. ÉDUCATION, LITTÉRATIE ET ARTS

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Journée mondiale du livre	23 avril	Internationale (UNESCO)
Journée internationale de l'alphabétisation	8 septembre	Internationale (UNESCO)
Journée mondiale des enseignants	5 octobre	Internationale (UNESCO)
Mois de la poésie	Avril	Nationale

7. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Semaine de la santé mentale	Première semaine de mai	Nationale
Journée mondiale de la santé mentale	10 octobre	Internationale
Journée Bell Cause pour la cause	Janvier (date variable)	Nationale
Course Terry Fox	Septembre	Nationale

8. LES DIFFÉRENTES CÉLÉBRATIONS

Thématique	Date / Période	Reconnaissance
Halloween	31 octobre	Internationale
Le temps des fêtes et spectacle de Noël	Décembre	Internationale
Ramadan et Aïd	Variable	Internationale